



**SCHÉMA PLURIANNUEL
D'ACCESSIBILITÉ
PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE 2021**

1. INTRODUCTION

Le plan d'action de l'année 3 se déroule du 23 septembre 2021 au 22 septembre 2022.

Pour permettre la prise en compte de l'accessibilité dans les projets Web et les contenus numériques présents et futurs, l'année 3 du schéma pluriannuel finalisera la montée en compétences des agents et le déploiement des guides de bonnes pratiques par métier.

2. PLAN D'ACTION ANNÉE 2

Actions	Détails	Échéance	Avancement
Bilan plan d'action année 2	Étude et rédaction du bilan de l'année 2.	20 septembre 2021	Réalisé
Publication du plan d'action de l'année 3 et du bilan de l'année 2	Publication et mise à disposition sur le site institutionnel.	20 septembre 2021	Réalisé
Organisation de la prise en compte	Poursuite du plan de sensibilisation et de formation aux agents avec 4 niveaux d'objectif suivant les besoins de leurs missions.	22 septembre 2022	En cours
	Déploiement des notes de cadrage sur la base des bonnes pratiques par direction métier établies en année 1 et 2.	22 septembre 2022	En cours
	Animation du canal de compensation aux usagers.	22 septembre 2022	En cours
	Poursuite de la prise en compte de la qualification en accessibilité dans les recrutements.	22 septembre 2022	En cours
	Poursuite de la prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.	22 septembre 2022	En cours
Déclaration d'accessibilité	Affichage des déclarations d'accessibilité sur l'ensemble des nouveaux sites publiés après le 23 septembre 2021.	22 septembre 2022	
Travaux de mise en conformité	Réalisation des audits d'accessibilité des sites à fort impact traités en année 3.	22 septembre 2022	
	Application des mesures correctives sur les sites publiés après le 23 septembre 2021. Application des mesures de prise en compte de l'accessibilité sur les contenus à fort impact (non exempté ¹) publiés après le 23 septembre 2019.	22 septembre 2022	
Déclaration d'accessibilité	Affichage des déclarations d'accessibilité sur l'ensemble des sites publiés et traités en année 3.	22 septembre 2022	
Bilan plan d'action année 3 et du schéma	Étude et rédaction du bilan de l'année 3.	20 septembre 2022	
Publication du bilan de l'année 3 et du schéma	Publication et mise à disposition sur le site institutionnel.	20 septembre 2022	

¹ Selon le Décret No 2019-768 du 24 juillet 2019 (Art. 3)